



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Emprunt obligataire



10 ans



Droit au remboursement  
à 100% de la valeur  
nominale à l'échéance



Coupon annuel de  
4,25% (brut)



Profil défensif à  
dynamique



**Eandis, la société d'exploitation des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz de la Communauté flamande, émet de nouvelles obligations en euro, offrant un coupon annuel brut de 4,25% pendant 10 ans, soit un rendement actuariel brut de 4,013% sur base du prix d'émission de 101,92%.**

### Profil d'entreprise d'Eandis scrl

Eandis est l'entreprise de services indépendante qui effectue les tâches d'exploitation pour sept gestionnaires flamands de réseau de distribution d'électricité et de gaz: Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgaz. Ces sept gestionnaires, détenus à 70% par les pouvoirs locaux (communes) et à 30% par Electrabel, sont les seuls actionnaires d'Eandis.

Dans le cadre de sa mission, Eandis assure:

- ✓ l'acheminement de l'électricité jusque chez le client via le réseau à moyenne et basse tension;
- ✓ l'acheminement du gaz naturel jusque chez le client via le réseau à moyenne et basse pression;
- ✓ les travaux de raccordement et le relèvement des compteurs;
- ✓ des conseils sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et l'octroi des primes URE;
- ✓ les travaux et la résolution des pannes et incidents sur les réseaux de distribution;
- ✓ l'entretien et la réparation de l'éclairage public;
- ✓ les services du "fournisseur social" et le placement de compteurs à budget.

Le groupe Eandis consolidé a réalisé un chiffre d'affaires de 1.084,2 millions EUR (chiffres IFRS) en 2009 et de 570,9 millions EUR (chiffres IFRS) au 1<sup>er</sup> semestre 2010. Ce résultat est largement tributaire des tarifs régulés imposés pour l'utilisation des réseaux de distribution par les fournisseurs. Ces tarifs ont été approuvés par la CREG, la Commission fédérale de Régulation de l'Electricité et du Gaz, et permettent au groupe de couvrir ses coûts (y compris les frais de financement) et d'assurer une rémunération équitable des capitaux investis. Ces tarifs sont fixés pour une période de 4 ans (période actuelle 2009-2012). La dette totale du groupe Eandis et des Garants était au 31 décembre 2009 de 4,28 milliards EUR (chiffres IFRS), soit 57,7% du total de leur bilan commun.

Grâce à cette émission, Eandis souhaite réaliser ses objectifs financiers pour 2010. Comme pour l'émission de juin dernier, grâce à laquelle le besoin de trésorerie de 150 millions EUR a été comblé, l'intégralité des montants récoltés sera également prêtée aux gestionnaires du réseau de distribution, auprès desquels les investissements ont lieu.

Dans un avenir proche, les gestionnaires de réseau de distribution comptent investir dans la poursuite du développement de l'infrastructure de réseau, au vu notamment du grand succès de la production décentralisée d'électricité et de l'expansion légalement obligatoire des réseaux de gaz, dans l'introduction de compteurs intelligents, qui devraient permettre à terme la réalisation d'un réseau énergétique intelligent, ainsi que dans la transformation éventuelle d'une importante partie des réseaux de gaz en vue d'une adaptation au gaz hautement performant. (Source: [www.eandis.be](http://www.eandis.be) dans "A propos d'Eandis")



### Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 26 novembre (9h) au 24 décembre (16h) 2010.**

Une clôture anticipée est toutefois possible, dans certaines circonstances, telles que décrites dans le Prospectus.

#### Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions).

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Emetteur:** Eandis srl.

**Garants:** Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgaz.

Chacun de ces Garants garantit les obligations à hauteur du pourcentage de la participation qu'il détient dans le capital de l'Emetteur (plus d'infos dans la Note d'opération, en page 40).

Il n'existe pas de rating de l'Emetteur ou des Garants ni des obligations.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR. Montant total attendu de l'émission: minimum 100 millions EUR.
- Code ISIN: BE6212766131.
- Titres non subordonnés dématérialisés, soumis au droit belge.
- Cotation: ces obligations seront cotées à dater du 30 décembre 2010 sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg (voir "Risque" ci-dessous, et notamment le risque de liquidité).



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil d'investisseur **défensif à dynamique**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 30 décembre 2010.

**Prix d'émission:** 101,92% de la valeur nominale (incluant une commission de 2% à charge de l'investisseur particulier).

**Echéance:** 30 décembre 2020, soit une durée de 10 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance. En cas de défaut de l'Emetteur et des Garants, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital.



Rendement

• L'investisseur recevra chaque année un coupon de 4,25% (brut).

• Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 30 décembre de chaque année et pour la première fois le 30 décembre 2011.

• Le **rendement actuariel brut** sur base du prix d'émission s'élève donc à **4,013%**.



Frais

**Service financier:** gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis:** au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles).



Fiscalité

**Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique:** les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Taxe sur opérations de bourse (TOB):** pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Risque

**Risque de crédit:** en cas de défaut de l'Emetteur et des Garants, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. **Risque lié aux Garants:** les biens des Garants ne sont en principe pas saisissables, étant donné leur obligation d'assurer la continuité de la prestation du service public. Vu la relation entre les Garants et l'Emetteur, une telle insaisissabilité s'applique potentiellement aussi aux biens de l'Emetteur pour des raisons de continuité de la prestation du service public (plus d'infos à ce propos dans le document d'enregistrement, en page 13). **Risque lié à la régulation:** les revenus et les activités de l'Emetteur et des Garants dépendent des actes et décisions des organes législatifs et de régulation en Flandre, Belgique et Europe; ceux-ci peuvent avoir un impact considérable sur la faculté de l'Emetteur et des Garants de remplir leurs engagements liés aux obligations (voir document d'enregistrement, en pages 10 à 12).

**Risques liés à des facteurs externes et risque de taux:** le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Emetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Ainsi on peut s'attendre à ce que le cours de l'obligation diminue si les taux d'intérêt généraux augmentent. (Par ex. on peut s'attendre à ce qu'une obligation à 10 ans émise à 100, soit cotée autour de 86% si le taux a augmenté de 2% après un an (cet exemple illustratif est basé sur des données fictives et ne préjuge en rien de l'évolution des taux d'intérêt ou du cours de l'obligation)). **Risque de liquidité:** rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces titres pourront y être négociés. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur à la valeur nominale. Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de se référer au Prospectus (voir ci-après) et plus particulièrement à la section "Facteurs de risques" ainsi qu'à notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.



Documentation

**Prospectus:** le prospectus d'émission rédigé en anglais, composé de la note d'opération relative aux obligations (la "Note d'opération") datée du 24 novembre 2010, du document d'enregistrement daté du 2 juin 2010 et du résumé daté du 24 novembre 2010, et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg le 2 juin 2010 en ce qui concerne le document d'enregistrement et le 24 novembre 2010 en ce qui concerne la Note d'opération et le résumé, ainsi que ses résumés en français et en néerlandais sont disponibles aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque sa. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque sa ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque sa ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.